

## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la srl "VALMEA", représentée par Monsieur VUKADIN - SEIDAH Mark, dont les bureaux se trouvent avenue des Tilleuls 2 à 1180 Uccle.

Le terrain concerné est situé Rue Barbier, 17-19 à 1300 Wavre et cadastré division 1, section M n°80G.

Le projet consiste en la transformation des derniers niveaux de 2 bâtiments contigus visant à agrandir l'un des appartements, et présente les caractéristiques suivantes :

- Un gabarit inchangé de R+2+toit à 2 façades, avec une hauteur sous corniche du volume principal depuis le niveau de la rue de 10m45 ;
- Un volume en façade avant à double pente ; un volume secondaire arrière à double pente ;
- Les façades sont rénovées avec un crépi de teinte blanche ; la toiture située au coin du bâtiment est modifiée pour s'aligner à la toiture du voisin en une toiture à double pente identique ; le petit volume de liaison est en crépis de teinte blanche avec un châssis donnant sur la terrasse en aluminium de teinte gris foncé ; la toiture neuve est en ardoise de teinte gris foncé ;
- Une emprise au sol inchangée ;
- Sans emplacements de parkings.

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial : Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation.

Le projet est en écart au Guide Régional de l'Urbanisme :

- Article 396 point b : le projet présente des toitures plates au droit du volume de liaison,
- Article 395 point b : la hauteur de l'acrotère du volume de liaison n'est pas en équilibre avec les constructions voisines étant donné que sa hauteur dépasse celle du bâtiment arrière.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 22 septembre au 6 octobre 2023 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be).

A Wavre, le 11 septembre 2023